



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

filière bois

Question écrite n° 53543

Texte de la question

M. Guénaél Huet attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la filière bois. La forêt et les industries du bois sont indéfectiblement liées et contribuent au redressement économique de la France. La France est la quatrième nation forestière de l'Union européenne en superficie et la forêt occupe un tiers du territoire national. Les objectifs fixés à l'horizon 2020 en matière environnementale reposent en grande partie sur la contribution déterminante de la forêt et du bois. Ils impliquent de soutenir une filière forêt-bois vertueuse, structurée, modernisée et compétitive. Forte de 440 000 emplois directs et indirects, la filière forêts-bois est riche d'une diversité de savoir-faire présents sur l'ensemble du territoire, le plus souvent non délocalisables. De la gestion et l'exploitation de la forêt jusqu'à la mise sur le marché des produits issus de la transformation du bois, la création de valeur est constante : sociétale, environnementale et économique. Matériau durable, renouvelable et recyclable au fort pouvoir isolant, le bois permet d'améliorer les performances thermiques et de restreindre les dépenses énergétiques. L'objectif de la filière est de planter et régénérer 50 000 ha/an d'essences adaptées, améliorer la diversité et la densité des peuplements de 60 000 ha/an pour optimiser la production de bois de qualité et des services environnementaux. 30 % de la forêt française ne pourrait s'adapter aux bouleversements climatiques à court terme. Cela renforce les risques : incendies et prolifération de parasites avec sécheresses, canicules et inondations. L'investissement annuel nécessaire pour atteindre les objectifs fixés à la filière devrait représenter 110 millions de plants contre 57 millions de plants actuellement. Faire de la forêt et des industries du bois un enjeu environnemental et économique national réclame une plus grande coordination des politiques publiques. Aussi, il lui demande quelle est la politique du Gouvernement en matière de gestion de la filière bois.

Texte de la réponse

Les nombreux défis auxquels la forêt française doit faire face sont liés à ses fonctions économiques, écologiques et sociales, dont le rôle s'accroît au fur et à mesure de la prise de conscience des effets du changement climatique. Cette multifonctionnalité se traduit notamment par l'utilisation du bois, en particulier dans la construction, comme matériau renouvelable aux qualités exceptionnelles, l'intégration des forêts dans l'économie carbone, la politique de gestion durable des forêts, la préservation de la biodiversité, l'anticipation du changement climatique, l'aménagement du territoire et notamment des zones rurales. L'atteinte de ces objectifs suppose en premier lieu d'assurer la pérennité de la forêt française par le renouvellement et l'amélioration de la résilience des peuplements par des mesures sylvicoles adaptées. Le renouvellement de la forêt française est un défi majeur pour les futures décennies. Une des priorités du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est donc de relancer la dynamique d'investissement et de reboisement en France, celle-ci devant prendre en compte l'adaptation au changement climatique. Un soutien accru à l'investissement forestier sera ainsi engagé via la création d'un fonds stratégique de la forêt et du bois actuellement en discussion dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt. Un ensemble de mesures fiscales destinées à relancer l'investissement en forêt a également été inséré dans la loi de finances rectificative pour 2013. Aujourd'hui, le renouvellement des peuplements surannés ou mal adaptés à la station forestière, doit

prendre en compte, de façon de plus en plus marquée, les effets prévisibles du changement climatique. Il s'agira notamment de tenir compte des recommandations du plan national d'adaptation au changement climatique présenté le 20 juillet 2011 et portant sur la période 2011-2015. Cette thématique est d'ailleurs, depuis 2012, au coeur des travaux du réseau mixte technologique AFORCE, qui bénéficie d'un soutien important du ministère chargé des forêts.

Données clés

Auteur : [M. Guénaél Huet](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53543

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 avril 2014](#), page 3295

Réponse publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6417